FRIBOURG. — *Une sérénade à M. Déruaz.* — Une sérénade a été donnée au nouvel évêque. Le gouvernement a laissé à M. le chanoine Esseiva le soin de complimenter M. Déruaz, mais l'orateur a eu un mot bien malheureux. Il a dit à Monseigneur qu'il serait « aimé et respecté à Fribourg comme son *successeur.* »

On n'est pas plus pressé.

NEUCHATEL. — *Eboulement dans un tunnel.* — Par suite des travaux de réfection en cours d'exécution, il s'est produit la nuit dernière un éboulement dans le tunnel des Loges, qui a empêché le passage des premiers trains.

L'accident s'est produit à 1 kilom. de la tête Nord. Le « pied-droit » gauche en descendant, s'est affaissé sur une longueur d'une dizaine de mètres. Le déblaiement conduit avec activité a permis le transbordement du train montant avec le train descendant de Chaux-de-Fonds à 10 h. 1|2.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

FRANCE

(*Correspondance particulière du* Genevois)

Paris, mercredi 15 avril.

La conquête de l'Afrique est à l'ordre du jour. Tous les gouvernements européens se précipitent sur ce gâteau que personne ne défend contre leur avidité : s'emparer d'un morceau de ce continent vierge encore, c'est le rêve commun. Il y a un proverbe qui dit qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs; et si jamais il a trouvé son application, c'est dans ce cas particulier. Tous ceux qui se risquent en explorateurs dans ces parages inconnus, risquent leur vie. Beaucoup d'entre eux l'y laissent. C'est encore ce qui vient d'arriver à deux malheureux Français qui ont voulu pénétrer en Afrique en partant du Sénégal. MM. Adolphe Voituret et Edouard Papillon ont été assassinés par les indigènes de Lahou, à 60 kilomètres environ de Grand-Bassam, sur la côte d'Ivoire, dans le golfe de Guinée. Ils avaient entrepris une mission toute pacifique et toute privée pour établir des comptoirs de commerce; et, comme le font les Français, ils s'engageaient dans l'intérieur sans être armés jusqu'aux dents et sans mettre leur expédition sur un pied militaire, ainsi que ne manquent pas de le faire les Anglais et les Allemands. Les indigènes, qui ne font aucune distinction de nationalité, les ont accueillis comme des ennemis et les ont massacrés. Comment venger leur mort? Le gouvernement refuse de faire quoi que ce soit sous prétexte qu'il n'a pas autorisé l'expédition et qu'elle n'avait qu'un caractère tout privé. Voilà qui n'encouragera pas l'initiative personnelle, alors qu'on reproche déjà aux Français de ne pas savoir coloniser; voilà qui nous met en bien mauvaise posture vis-à-vis des Anglais et des Allemands, des premiers surtout, qui ne permettent pas qu'on touche à un cheveu de leurs nationaux, sans que la nation tout entière se trouve atteinte et offensée. C'est nous, des Latins, qui aurions dû hériter de la fierté des anciens Romains; ce sont des Anglo-Saxons et des Germains qui représentent aujourd'hui dans le monde moderne la virilité de l'antique Rome.

Par amour-propre national, je voudrais alléguer comme excuse à l'inertie du gouvernement français que l'armée coloniale n'est pas encore constituée. Mais pourquoi ne l'est-elle pas? Voici des mois que le projet est soumis aux Chambres, et que ces insipides lenteurs parlementaires l'empêchent d'être discuté et voté. Faut-il croire, pour expliquer ce retard, que nos députés ruraux ne comprennent pas l'importance de cette organisation? Ce serait triste, mais c'est possible.

Le projet de loi qui a été déposé a pour but d'assurer la garde et la défense des colonies avec des hommes faits et acclimatés, engagés volontairement, autant que possible, pour ce service. Les effectifs seront constitués à l'aide des éléments déjà existant (infanterie de marine, troupes indigènes, corps disciplinaires). L'armée coloniale aura son budget spécial et dépendra du ministre de la guerre. Elle formera une unité de plus dans nos corps d'armée, et s'appellera le 20e corps.

Voici les principales dispositions du projet.

L'armée coloniale comprend :

1° Des corps de troupe d'infanterie et d'artillerie;

2° L'état-major général de l'armée coloniale;

3° L'état-major particulier de l'infanterie coloniale;

4° L'état-major particulier de l'artillerie coloniale.

5° Le service colonial du recrutement et de la mobilisation.

L'infanterie comprend: 8 régiments à 5 bataillons métropolitains de 4 compagnies, groupés en 4 brigades. Les trois premiers bataillons de chaque régiment sont normalement stationnés en France. Les 4e et 5e bataillons fournissent les garnisons coloniales. Ils reçoivent de préférence les engagés volontaires et les rengagés.

3 compagnies disciplinaires des colonies.

1 compagnie de discipline de l'armée coloniale.

Voilà pour les troupes recrutées dans la métropole.

L'infanterie comprend en outre 1 régiment de légion étrangère à 5 bataillons de 4 compagnies, et un bataillon formant corps.

3 régiments de tirailleurs tonkinois à 4 bataillons.

1 régiment de tirailleurs annamites à 3 bataillons.

1 régiment de tirailleurs sénégalais à 3 bataillons.

1 bataillon de tirailleurs haoussas.

1|2 bataillon de tirailleurs malgaches.

1 compagnie de cipahis de l'Inde.

Les bataillons sont à 4 compagnies.

L'artillerie coloniale comprend :

2 bataillons d'artillerie de forteresse à 6 batteries à pied.

2 régiments d'artillerie formant brigade et composée chacun de 7 batteries montées et 9 batteries de montagne.

8 compagnies d'ouvriers.

1 compagnie d'artificiers.

Toute l'originalité du projet consiste en ceci que les trois premiers bataillons de chaque régiment colonial n'auront pas à faire face au service de nos établissements d'outre-mer, et que les deux derniers bataillons seulement seront envoyés dans les colonies. Une telle organisation paraît certainement très extraordinaire au premier moment; il est étrange, en effet, que des soldats tenant garnison en France, et y faisant leurs trois années de service, soient classés dans les troupes coloniales, puisqu'ils ne connaitront jamais les colonies que par les récits qu'en feront leurs camarades. Il y a eu cependant deux raisons pour qu'on en ait agi ainsi. D'abord, comme je l'ai dit plus haut, il faut pour le séjour aux colonies, des hommes éprouvés, vigoureux et acclimatés. Il faut donc faire une sélection, et on la fera dans le corps d'armée qu'on constitue. On ne pouvait d'autre part assimiler le 20me corps aux autres unités de l'armée, parce que, en raison même du service colonial auquel il est destiné, la mortalité y est beaucoup plus grande, et par conséquent l'avancement beaucoup plus rapide. La fusion des troupes de la marine dans l'armée de terre aurait mécontenté beaucoup d'officiers qui se seraient trouvés entravés dans leur avancement par des camarades plus jeunes et plus élevés en grade, à égalité de service. On aurait fait beaucoup de mécontents, et peu d'heureux.

Somme toute, c'est une expérience qu'on va tenter. Le projet, quelque imparfait qu'il soit — et il appartient à la Chambre de le compléter en dotant le corps d'armée colonial d'un personnel administratif et médical qui fasse partie intégrante de lui, ce qui n'est pas le cas — nous débarrasse du grave souci d'envoyer dans des climats malsains de jeunes recrues du service obligatoire. On formera une pépinière de soldats éprouvés — et, en cas d'éventualité menaçante, la patrie ne perdra rien à avoir les trois cinquièmes de ses troupes coloniales en France.

Nouveau traitement de la tuberculose. — Voici le résumé de cette méthode, dont M. le professeur Germain Sée vient de donner lecture à l'Académie de médecine : Elle consiste à soumettre les malades atteints de tuberculose à une atmosphère sous pression artificielle et imprégnée de vapeurs de créosote et d'eucalyptus. Ce mélange amène une absorption énorme de créosote. Il y a là un point important à considérer, car la créosote, administrée par la voie gastrique, n'est supportée que quelques jours ou quelques semaines; les injections sous-cutanées de créosote ne peuvent pas plus longtemps être pratiquées, mais la créosote sous forme de vaporisation est fort bien tolérée. Les malades peuvent s'y soumettre impunément pendant plusieurs mois.

Les effets physiologiques de cette médication, communs d'ailleurs à tous les modes d'administration de la créosote, sont, d'après les nombreuses observations cliniques que rapporte M. le professeur Germain Sée, les suivants : retour de l'appétit, augmentation rapide du poids et reprise manifeste des forces, chute à 37° — en moins de quinze jours — de la fièvre continue ou vespérale, cessation des hémoptysies et de la dyspnée et disparition presque complète de la toux.

L'atmosphère de créosote sous pression détermine donc non une guérison, mais un arrêt complet de la maladie. L'amélioration a été constatée, dit M. Germain Sée, et s'est maintenue chez des tuberculeux au deuxième degré.

Mort de Paul Deshayes. — M. Paul Deshayes, l'artiste dramatique bien connu, vient de mourir à l'âge de cinquante-sept ans.

Ce fut un artiste de talent et estimé. Il a fait dans sa longue carrière de nombreuses et belles créations, notamment dans la *Prise de Pékin*, au Cirque national; l'*Officier de fortune*, à l'Ambigu; *Don Quichotte*, au Gymnase. Paul Deshayes succéda à Mélingue, à la Porte-Saint-Martin, dans le rôle de Lagardère du *Bossu*. Il y obtint un très grand succès.

Deshayes était assez bon musicien; il composa la musique de plusieurs opérettes, mais il n'eut jamais la chance d'en faire recevoir une seule. Il écrivit aussi plusieurs drames, qui ne furent jamais représentés. Cet artiste, qui se donna tout entier au drame, rêva longtemps de chanter l'opéra. Il prit des leçons avec Duprez et passa une audition au Théâtre-Lyrique. Mais les appointements qu'on lui offrit le décidèrent à rester comédien.

Encore une agence véreuse. — Il y a quelques jours, deux individus étaient arrêtés à Bruxelles, dans une maison mal famée, pour tapage nocturne. Ces individus étaient deux Français : Hippolyte Jeanniot et Constantin Willette, demeurant au n° 12 de la rue Joquelet. Le parquet de Bruxelles avertit le parquet de Paris et M. Bouniceau-Gesmon, juge d'instruction, saisi de cette affaire par commission rogatoire, chargea M. Cochefert, commissaire de police du quartier du Mail, de procéder à une enquête :

Hippolyte Jeanniot et Constantin Willette avaient fondé, vers le mois de juillet de l'an dernier, une agence à laquelle ils avaient donné le nom de « Bourse élémentaire ». Ils avaient envoyé dans toutes les directions, et principalement aux membres du clergé, une circulaire signée Constantin Willette, où il était dit que l'agence était en mesure de connaître chaque jour, à l'avance, les opérations de bourse et d'offrir, par conséquent, aux personnes qui avaient de l'argent à placer, 15 0|0 d'intérêt par mois ou 180 0|0 par an.

Un grand nombre de personnes déposèrent là des capitaux et le mois dernier Willette et Jeanniot prirent la fuite en emportant 800,000 francs environ qui leur avaient été confiés.

M. Cochefert a fait une perquisition dans les bureaux de l'agence. Il a saisi des livres de comptabilité dont les pages avaient été arrachées. L'extradition des deux complices a été demandée.

BELGIQUE

Le voyage du roi des Belges à Londres

On écrit de Bruxelles :

Ce voyage, qui a produit grande sensation en Europe, donna lieu aux commentaires les plus divers. Pour les uns, il s'agissait de préparer le futur emprunt du Congo; pour les autres, d'assurer l'exécution des décisions du congrès anti-esclavagiste de Bruxelles, menacées par la réserve du cabinet de Washington; quelques-uns, enfin, l'attribuaient au tarif douanier et aux articles additionnels concernant l'importation au Congo.

De toutes ces suppositions, probablement lancées afin de déguiser le véritable but du voyage, aucune n'est exacte.

Depuis longtemps, le gouvernement belge prémédite une expédition considérable jusqu'aux sources du Congo, dans le pays de Katanga, très riche en mines de cuivre, découvertes d'abord par les Portugais et dont l'importance a été confirmée dernièrement par un missionnaire et agent anglais qui a donné à la contrée le nom de *Garangase*. Or ce missionnaire, M. Arnot, est reparti depuis deux ans avec quelques compagnons, et il a été rejoint dès lors par M. Thomson, explorateur anglais, un des champions les plus actifs de la colonisation du Congo.

Il s'est donc formé à Bruxelles une société pour l'exploitation de ces gisements de cuivre, qu'on croyait favorisée par la proximité du fleuve Lomami, réputé navigable pour bateaux à vapeur, jusqu'à une distance de 50 kilomètres de Garangase. Et, en 1890, une expédition importante se préparait dans le projet de remonter le fleuve et de prendre possession de la contrée.

Mais deux obstacles inattendus se dressèrent devant elle. En premier lieu, les chiffres fournis sur le Lomami étaient inexacts, l'explorateur s'étant laissé induire en erreur par les nombreuses sinuosités du fleuve, qui diminuent d'autant la longueur du parcours, et placent le dernier point navigable à une distance beaucoup plus considérable du placer cuprifère qu'on ne le croyait d'abord. Aussi dut-on abandonner l'idée de relier les deux points par un petit chemin de fer.

D'autre part, la grande société anglaise, au profit de laquelle le Portugal vient d'être si sommairement et si brutalement éliminé du bassin du Zambèze, n'entend pas lâcher les mines de Garangase en faveur du Congo. Ce n'est pas pour remplir la caisse vide de ce dernier, et bien moins pour convertir le roi M'siri que le missionnaire Arnot travaille dans le pays depuis quatre ans.

En réalité, l'Angleterre, par mesure de prévoyance, n'a jamais précisé dans quelles conditions topographiques elle reconnaissait les droits du Congo. Ses hommes d'Etat, fidèles à la politique traditionnelle, ont tout bonnement en vue l'annexion des régions situées au S.-O. du lac Tanganjika.

Le roi des Belges s'est rendu à Londres pour détourner le coup. Vaine espérance! Le *Times* réfute dédaigneusement les prétentions de l'Etat du Congo et le premier ministre, lord Salisbury, ne voudra pas contrecarrer les puissantes influences au bénéfice desquelles a eu lieu l'éloignement du Portugal. — Le pays de Garangase et ses mines sont destinés à devenir propriété anglaise.

Incendie à Læken. — Un terrible incendie a éclaté dans la nuit de mercredi, chez un marchand de cigares, chaussée d'Anvers, à Læken, près de Bruxelles.

Quand les pompiers sont arrivés, tout le rez-de-chaussée était en flammes. Une femme, après avoir jeté son enfant du premier étage, a sauté par la fenêtre; elle s'est légèrement contusionnée; du deuxième étage, une femme a jeté ses cinq enfants par la fenêtre, puis elle a sauté elle-même et s'est grièvement blessée. Plusieurs enfants ont été blessés également, mais on espère les sauver.

Après l'incendie, le commandant de pompiers a trouvé trois cadavres dans une mansarde, celui d'une femme et ceux de ses deux enfants, âgés de douze et dix-huit ans. Dans une autre mansarde, on a trouvé un quatrième cadavre, celui d'un employé de tramways.

ALLEMAGNE

Une lettre de M. Liebknecht. — M. Liebknecht, interrogé sur ce qu'il y avait de vrai dans le bruit de sa prochaine retraite de la vie politique, bruit que faisaient courir quelques journaux allemands, a répondu par la lettre suivante :

Cher monsieur,

Démentez ces bruits absurdes! Me séparer de mon parti, mais ce serait me séparer de ma vie... Et même après ma mort, j'espère encore revivre un peu dans mon parti.

Il y a de la méthode dans ces mensonges : se sentant trop faibles pour nous vaincre, nos ennemis ont une véritable manie de nous faire périr par nos propres mains.

Non, nous ne leur rendrons pas ce service; la démocratie socialiste allemande ne commettra pas un suicide en se divisant. Les scissions dont on parle dans les journaux hostiles n'existent que dans la fantaisie de nos ennemis; *nous sommes unis*, nos rangs sont plus serrés que jamais, nous sommes assez forts pour tenir tête à tous nos ennemis, et nous sommes sûrs que nous les battrons tous.

Pour moi, je lutterai tant que je vivrai.

Wilhelm LIEBKNECHT.

BULGARIE

La terreur blanche. — L'état de siège existe de fait à Sofia. Tous les étrangers de passage sont soumis à la surveillance la plus rigoureuse. M. Stambouloff ne sort qu'avec une forte escorte de gendarmerie.

FAITS DIVERS

Syndicats professionnels. — Décidément le questionnaire rédigé pour obtenir l'avis des intéressés sur le double projet instituant des syndicats professionnels dans notre canton, a été expédié de la façon la plus défectueuse. Le bureau de la commission, chargé de cette expédition, l'a confiée, croyons-nous, à la chancellerie, qui a pris pour base les tableaux électoraux pour la nomination des tribunaux de prud'hommes. Les réclamations pleuvent. Voici un fait nouveau. La Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens de Genève dit qu'aucun de ses membres n'a reçu le questionnaire. D'autre part, on assure que plus de 1,500 exemplaires sont revenus à la Chancellerie. Nous ne pouvons croire que le Département de l'intérieur néglige à ce point de mettre à jour les tableaux des électeurs patrons et ouvriers des Conseils de prud'hommes. En tout cas, il faut que le bureau de la commission avise à réparer dans la mesure du possible les erreurs commises, afin que la consultation embrasse bien l'ensemble des patrons et ouvriers suisses résidant dans notre canton.

La destruction des hannetons. — On nous écrit :

« Le moment est arrivé de prendre des précautions contre les hannetons. Je recours à la publicité de votre journal pour signaler aux cultivateurs le procédé suivant.

Il suffit de prendre un sac, et d'adapter un grand entonnoir de carton, au-dessus duquel on place une lanterne fixée contre un arbre.

Le soir, une fois la lanterne allumée, les insectes se précipitent contre la vitre, et la force du choc les fait tomber dans le sac.

Ce mode de destruction est très efficace et très productif à la fois, étant donnée la prime payée par l'administration. »

Festival-Tombola. — Le grand *Festival-Tombola* organisé par la Société chorale la *Cécilienne* aura lieu le dimanche 10 mai prochain et s'annonce comme devant être un gros succès. Le principal lot est de 1000 francs en espèces. Des cartes sont déposées au siège de la Société et dans tous les cafés.

Vol à l'étalage. — Mercredi matin, des agents ont pris en flagrant délit de vol à l'étalage, une dame T., au moment où elle s'emparait d'un jersey et d'une paire de souliers sur le banc d'un marchand forain, installé sur les ponts de l'Ile. Mme T., qui du reste a déjà subi une condamnation pour le même fait, a été conduite à St-Antoine.

Tir des agents. — Les dons et prix envoyés pour le tir des agents de police s'élève à la respectable somme de 8,000 francs tant en espèces qu'en argenterie, et environ pour 6,000 francs en nature vins, liqueurs, etc., etc.

Comme on le voit, si les agents quêteurs ont consciencieusement rempli leur tâche, leurs efforts ont été couronnés de succès, et la population a saisi avec empressement cette occasion de prouver sa sympathie à ces dévoués représentants de la force publique.

Le tir aura lieu le mardi 21 avril, au stand de Carouge, sur deux cibles, l'une à la carabine et l'autre au revolver. Avec une pareille quantité de prix, tous les participants en auront un à chaque cible, même ceux qui la manqueront.

Le lendemain, à midi, grand banquet au Stand de la Coulouvrenière.

Altercation. — A la suite d'une querelle qui s'était élevée hier à 6 heures du soir, à la rue des Alpes, entre un employé de la voirie et M. J. R., cultivateur à Jussy, ce dernier qui avait répondu vivement aux agents a été conduit au poste de Cornavin malgré une vigoureuse résistance. Cette arrestation a produit un grand attroupement devant le poste.

Théâtre. — Les artistes des tournées artistiques Simon, avec le concours de Mme Marie Kolb, donneront demain samedi, une représentation de *Musotte*, comédie en trois actes de MM. Guy de Maupassant et Jaques Normand, le grand succès actuel du Gymnase. Le spectacle commencera par un lever de rideau.

On annonce aussi, pour la semaine prochaine, une représentation de *Madame Mongodin*, la spirituelle comédie de MM. Ernest Blum et Raoul Toché; c'est l'excellente troupe Frédéric Achard qui nous offrira cette nouvelle et amusante distraction.

A propos d'un tableau. — La *Nuit* de M. Hodler est en ce moment à Paris. Elle a été admise à l'exposition du Champ-de-Mars à l'unanimité des membres du Jury, ce qui constitue déjà un succès, car on sait que l'accès du Champ-de-Mars est très difficile. Cette année, sur 2,070 toiles envoyées, 243 seulement ont été reçues et parmi les exclus, on remarque nombre de médaillés et de prix de Rome. Le président, Puvis de Chavannes, lui-même, a fait à Marcellin Desboutin le plus grand éloge du tableau de notre concitoyen, qui a pris, comme notre ami Giron, la route de Paris, meilleure que la Corraterie à ceux des nôtres qui se permettent de faire plus haut que *Minet aux aguets*. L. D.

Troisième grand concours de Puy-les-Egoutailles. — C'est au Cirque de Plainpalais et dans le courant du mois prochain qu'aura lieu, sous l'initiative de l'*Union instrumentale genevoise*, le troisième grand concours de Puy-les-Egoutailles.

Pour être prestement organisé, ce concours n'est pas moins assuré déjà d'un immense succès, grâce au grand nombre, ainsi qu'à l'importance et à la notoriété des sociétés chorales et instrumentales qui y prendront part.

Bien que la commission musicale se soit surtout inspirée des idées musicales modernes, nous savons que l'éclectisme le plus parfait a présidé au choix des morceaux imposés, lesquels sont tous de haute valeur et de nature à faire de ce concours une manifestation artistique des plus importantes.

La liste des jurés compte déjà beaucoup de célébrités musicales, — dont quelques-unes très connues à Genève, — ce qui ne manquera pas de jeter un certain éclat sur le troisième concours de Puy-les-Egoutailles.

Ajoutons que cette fête musicale, à laquelle tout le monde voudra assister, sera présidée par M. le Maire de Puy-les-Egoutailles, une attraction de plus.

Chronique savoisienne

Conseil d'arrondissement. — Dimanche ont eu lieu dans le canton d'Annemasse les élections du Conseil d'arrondissement pour élire un conseiller en remplacement de M. Mériguet, décédé.

Les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix sont M. Genoud Jean, maire de Lucinge, et M. le docteur M'Roë, maire de Bonne.

M. Genoud, ayant obtenu le plus grand nombre de voix, sera élu au second tour, M. M'Roë se retirerant par discipline républicaine, ainsi qu'il avait été convenu entre les délégués réunis à Annemasse.

Vieilles monnaies. — Le nommé Joseph-Hippolyte Tournier, d'Arvillard, en réparant une écurie qu'il venait d'acquérir, a découvert tout récemment, enfouies dans le sol et enfermées dans un vase en terre, plusieurs monnaies anciennes à différentes effigies, de 1400 et 1700. Ce sont : 56 écus de 6 francs : 50 pièces ou demi-écus de 3 fr.; 40 pièces blanches, argent, de la dimension de celles actuelles d'un franc et 7 pièces en or, pouvant valoir chacune de 15 à 30 fr.

Courageux sauvetage. — Un incendie, dû à la malveillance, éclatait le 19 février dernier dans le bourg de Chamoux. Une femme, nommée Martin, fut ensevelie sous la toiture d'un bâtiment effondré. Heureusement, trois ou quatre courageux citoyens, parmi lesquels un gendarme, se sont jetés dans les flammes, au péril de leur vie, ponr la sauver : ils l'ont retirée du milieu des décombres enflammés évanouie et ayant une épaule fracturée.

CHAMBRES FÉDÉRALES

(*Correspondance particulière du* Genevois)

Berne, 16 avril.

Billets de banque. — Musée national. — Berne se maintient. — Incident. — Syndicats obligatoires. — La Ligue contre le renchérissement de la vie.

Après la lecture du procès-verbal, M. *Baldinger* demande que le Conseil national procède immédiatement au vote sur le Musée national. C'est une interversion de l'ordre du jour, dont le but est trop visible; il s'agit de voter avant l'arrivée du train de 10 heures et demie qui amène plusieurs partisans de Berne, entre autres un ou deux Fribourgeois. L'assemblée refuse à une forte majorité de se prêter à cette petite manœuvre. M. Baldinger en est pour son fil blanc.

On reprend l'interminable débat sur le monopole des billets de banque.

MM. *Cramer-Frei*, *Bühler* (Grisons), *Hammer*, prennent la parole. L'assemblée, visiblement fatiguée, n'écoute plus.

La discussion est interrompue par le vote sur le siège du Musée national, quatrième édition.

M. *Riniker*, président de la commission, fait, à la surprise générale, un long discours où il s'adresse au patriotisme de tous et demande le sacrifice des intérêts particuliers sur l'autel fédéral, afin que la grande conception du Musée national n'avorte pas, à notre confusion. C'est d'ailleurs une question de justice.

M. *Favon* s'étonne que M. Riniker, qui n'a reçu aucun mandat de la commission, tienne un semblable langage. Il s'agit d'un vote, non d'une reprise de la discussion. Et puisqu'on a parlé de justice, M. Favon tient à constater que la faute contre la justice a été commise au début, quand on a refusé de tenir compte des justes réclamations de certaines parties de la Suisse. On a voulu brusquer la décision, majoriser les petits, on voit le résultat. Si ce qui se passe montre que la Confédération ne doit rien faire sans tenir entre tous les intérêts légitimes une balance égale, l'expérience d'aujourd'hui, pour triste qu'elle soit, ne sera pas perdue. (Bravos).

Voici le résultat du scrutin.

Distribué 139 bulletins; retrouvé 139. Blancs 5. Valables 134. Majorité absolue 68. **Berne** est choisi par 71 voix; *Zurich* en obtient 64.

La commission propose que ce vote soit déclaré définitif.

M. *Hæberlin* fait la proposition contraire; il ne faut pas compromettre la construction du Parlement fédéral! D'ici au mois de juin les opinions peuvent changer.

M. *Ruffy* dit que le Conseil des Etats ayant déclaré son vote définitif, la tradition parlementaire et la dignité de la Chambre exigent que le vote du Conseil national soit aussi définitif.

La proposition Hæberlin est adoptée par 63 voix contre 54.

— On n'a pas voulu fermer la porte à un arrangement ultérieur. Je crains fort que cet arrangement, entre Zurich et Berne, s'il a lieu, ne se fasse sur notre dos. L'échec du Musée national laisse au contraire la question entière. Il faudra reprendre l'ensemble des propositions qui ont pour but la création en Suisse d'établissements d'instruction supérieure et, comme l'ont demandé dès le début MM. Ruffy et Favon, faire la part équitable de chacun, selon ses aptitudes.

Quant au Musée national lui-même, qu'on a qualifié de grande pensée, je crains fort que ce ne soit qu'une pensée fausse. En réalité, ce qu'il nous faut, c'est une administration supérieure concentrant les renseignements, établissant un catalogue général de nos richesses artistiques et historiques, et développant nos musées cantonaux chacun dans sa direction. Moyennant un subside équitablement réparti, la Confédération pourrait imposer dans ce domaine une certaine discipline générale qui tournerait au profit de la culture nationale. Nous aurions un musée réparti sur tout le territoire où chaque document serait à sa place, chaque objet dans son cadre. Tandis que fourrer des palafittes de Neuville dans un grenier à Berne, les échelles de l'Escalade à Zurich, ou la marmite de Cappel à Genève serait un pur non sens.

— On reprend la discussion sur les billets de banque. Cette fois, ce ne sont plus seulement les oreilles, ce sont les yeux qui n'y sont plus. La salle est presque vide. M. *Joos*, pour se faire entendre, recourt à ses trucs et boniments habituels. Il dit qu'il faut mettre fin à un état de choses qui conduirait à l'érection sur les bords du Léman d'une statue du veau d'or. Il parle d'Osiris, de Charles Borromée! C'est très gai, mais le président, qui trouve qu'on n'est pas là pour s'amuser, le rappelle à la question.

M. *Hauser*, conseiller fédéral, renonce à la parole.

M. *Brunner*, président de la commission, réplique à divers auteurs de propositions et amendements.

M. *Keel* formule une motion d'ordre. Il y a confusion, le Conseil fédéral n'est pas au clair, la question n'est pas suffisamment étudiée; le renvoi au Conseil fédéral est indiqué.

M. *Brunner* combat et M. *Aeby* appuie cette proposition.

M. *Hauser* repousse la motion, qui est rejetée par 76 voix contre 33.

On passe au scrutin; il y a une pluie de propositions et amendements. Je vous donne seulement les résultats intéressants.

L'amendement de M. *Curti*, exclusif d'une banque par action, est écarté par 68 voix contre 54.

L'amendement de M. *Bühler* (Grisons), limitatif des opérations de la future banque centrale, est rejeté également à une assez forte majorité.

Ecarté de même l'amendement éventuel de M. *Ming*.

La proposition de M. *Joos*, qui fonde la banque d'Etat, opposée éventuellement à celle de M. *Æby*, banque par actions, est rejetée par 64 voix contre 56.

La proposition *Æby* est ensuite opposée à la proposition *Dufour-Ador*, moins accentuée, et qui se borne à exclure la création d'une banque d'Etat. Le système Æby prévaut par 79 voix contre 30.

La proposition *Æby* reste en face de celle de la *majorité* de la commission, qui est adoptée par 81 voix contre 42.

Enfin vient le vote définitif entre la proposition de la majorité et la proposition principale de M. Ming, qui est rejetée par 95 voix contre 25.

Vote sur l'ensemble de la loi à l'appel nominal.

Ont voté *oui* :

MM. Abegg, Bachmann, Bähler, Bangerter, Baud, Berger, Berlinger, Bernasconi, Bezzola, Blumer-Egloff, Bonzanigo, Brenner, Brosi, Brunner, Bühler-Honegger, Bühler, Bühlmann, Burkhalter, Bürkli, Buser, Cam[illegible], Choquard, Colomb, Comtesse, Cramer-Frei, Cuenat, Curti, Dähler, Déglon, Eckenstein, Schröter, Erismann, Eschmann, Fehr, Fonjallaz, Forrer, Gaillard, Gallati, Geilinger, Gisi, Gobat, Grieb, Grieshaber, Grosjean, Hæberlin, Hammer, Häni, Hediger, Hilty, Jeanhenry, Jenni, Jolissaint, Joos, Joost, Keller, Kinkelin, Koch, Künzli, Kurz, Locher, Lüthy, Marti, Merkle, Moser, Muller, Paschoud, Pernoux, Pestalozzi, Rebmann, Risch, Rosenmund, Roth, Ruffy, Schäppi, Scherrer-Fullemann, Scheuchzer, Schindler, Sonderegger, Stämpfli, Steiger, Steiger (Berne), Steinemann, Stoppani, Stössel, Sturzenegger, Suter, Thélin, Tissot, Tobler, Ursprung, Vigier, Vogelsanger, Vogler, Vonmatt (Lucerne), Zimmermann, Zschokke, Zurbuchen, Zurcher, Zyro. — Total : 98.

Ont voté *non* :

MM. Aeby, *Ador*, Beck-Leu, Benziger, Bühler, de Chastonay, Decurtins, *Dufour*, Ern[illegible], *Favon*, Grand, Holdener, Keel, Kuntschen, Lachenal, Lutz-Muller, Ming, Polar, Python, *Richard*, Schmid, Schmid (Uri), Schobinger, Schubiger, Schwander, Speiser, Staub, Theraulaz, von Matt, Weissenbach, de W[illegible], Wuilleret. — Total : 32.

Absents : MM. Baldinger, Cavat, Chausson, Loup, Gatti, Good, Hochstrasser, Martin, Riniker, Roten, Stock, Stockmar, Viquerat, Vonlonterio, Zemp, Zuberbühler.

M. *Wuest* est démissionnaire.

M. *Müller* présidait.

(Par dépêche)

M. *Favon* fait partie de la commission pour la ratification de la Constitution bernoise.

La séance de relevée est fixée à quatre heures et demie. La séance du matin est levée à une heure dix minutes.

La session finit samedi.

Séance de relevée. — *Bâtiment de la direction des douanes à Bâle.* M. Ursprung rapporteur. L'adhésion aux Etats est votée sans opposition. Le crédit est de 68,000 fr. pour achat de terrain. Il en est de même pour le transfert, à Schwyz du dépôt de guerre voté au Beudenfeld, près de Berne, prix : 100,000 fr. Rapporteurs : MM. Vonmatt (Lucerne) et *Gaillard*.

Bâtiment des postes et télégraphes à Neuchâtel. Rapporteurs : MM. *Baud* et E[illegible]. Coût : fr. 208,000. Adopté sans discussion.

Affaires de chemins de fer. — M. L[illegible] propose d'adhérer aux Etats pour la concession de la ligne Lauterbrunnen-Viège; de même pour la ligne à voie étroite du Pont [illegible] au Brassus, avec embranchement sur le Sentier. La rive gauche du lac de Joux [illegible] Lieu réclament. Ils pourront demander à leur tour une concession.

Rapporteur : M. *Comtesse*.

La séance est levée à 5 h. 40.

— La motion suivante a été déposée par MM. *Favon*, *Lachenal*, *Comtesse*, *Fonjallaz*, *Decurtins*, *Gobat*, *Stœssel*, [illegible]

« Le Conseil fédéral est invité à présenter dans la prochaine session ordinaire d'hiver un rapport sur la convenance d'introduire dans la loi sur le travail dans les fabriques une disposition additionnelle, de la teneur suivante :

Les cantons sont autorisé à instituer, pour les besoins de certaines industries, les syndicats professionnels obligatoires.

C'es la motion Cornaz, Gavard, Morriaud, présentée aux Etats le 17 juin